

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DPE 98 Subvention (84 600 euros) et convention avec l'association la Petite Rockette (11^{ème}) pour son activité de recyclerie.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose le versement d'une subvention pour le fonctionnement de la recyclerie « La Petite Rockette » d'un montant de 84 600 euros et la signature d'une convention d'objectifs et de moyens ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle avec l'association « La petite Rockette » (11^{ème}) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 84 600 euros est attribuée à l'association « La petite Rockette » (numéro de dossier 2013_01763, numéro tiers 59841), 44 600 euros en 2013 et 40 000 euros en 2014 sous réserve de décisions de financement.

Article 3 : 84 600 euros seront imputés sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne VF64001 rubrique 833 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de décisions de financement.